

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	2023	
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	02	
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	010	
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	7.1.1	Décisions budgétaires Débat d'orientation budgétaire (DOB)

DEPARTEMENT
DU GERS
....
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

3

Séance Publique ordinaire du **13 février 2023**

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-trois, le treize février à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 7 février 2023, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

M. Pascal ANDRADA, Mmes Muriel AVID, Sylvie COLAS, Sylvie COUDERC, MM. Loïc DÉSANGLES, Jean-Yves DELACOSTE, Marc DUGROS, André GALOIX, Frank GOBBATO, Mmes Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, M. Julien PELLICER, Mmes Christiane PREVITALI, Corinne QUEVILLY, M. François-Xavier ROUX, Mme Odile SCHAAP

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

Mme Sylvie ACHÉ
M. Ghislain de FLAUJAC
Mme Laurianne DUCASSÉ
Mme Françoise LACAPERRE
Mme Patricia MARROCQ
M. Éric MATTIUSSI
M. Thierry THOREAU
Mme Claire TRAMOND
M. Joël VAN DEN BON

Ont donné procuration :

Mme Sylvie ACHÉ à M. Julien PELLICER
M. Ghislain de FLAUJAC à Mme Valérie MANISSOL
Mme Laurianne DUCASSÉ à M. Jean-Yves DELACOSTE
Mme Françoise LACAPERRE à Mme Danièle LAPORTE
Mme Patricia MARROCQ à Mme Sylvie COUDERC
M. Éric MATTIUSSI à M. André GALOIX
M. Thierry THOREAU à Mme Corinne QUEVILLY
Mme Claire TRAMOND à M. François-Xavier ROUX
M. Joël VAN DEN BON à Mme Muriel AVID

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : M. Loïc DÉSANGLES

Objet : Débat d'Orientation Budgétaire pour 2023

RAPPORTEUR : Xavier BALLENGHIEN, Maire

La loi d'Administration Territoriale de la République (ATR) de 1992 a imposé la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget primitif pour les communes de plus de 3 500 habitants et pour les intercommunalités disposant d'une commune de plus de 3 500 habitants.

Plus récemment, l'article 107 de la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a modifié les articles L 2312-1, L3312-1, L 5211-36 du CGCT relatifs au DOB en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat. Sur le contenu, ce rapport doit maintenant non seulement présenter un volet financier, mais également un volet ressources humaines pour les communes de plus de 10 000 habitants.

L'ensemble des informations communiquées dans le rapport de synthèse ci-après, et les conclusions du débat qui va suivre, conditionneront l'élaboration du Budget Primitif 2023.

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

FEVRIER 2023

LES ELEMENTS DE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER

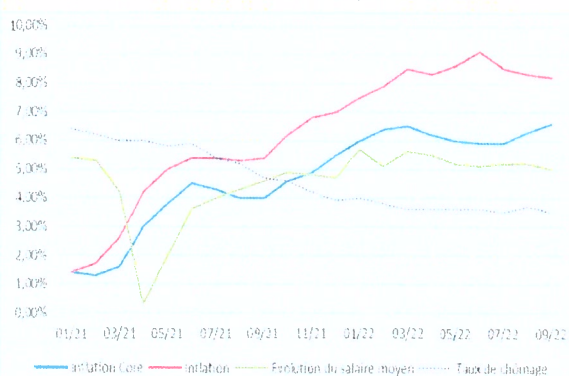
▪ L'économie mondiale

En 2021, **l'inflation**, américaine notamment, était particulièrement suivie. Beaucoup de banques centrales évoquaient une hausse temporaire de l'indice des prix à la consommation due à la reprise économique et aux tensions qu'elle provoque sur des chaînes d'approvisionnement mises à l'arrêt du fait de la pandémie de Covid-19.

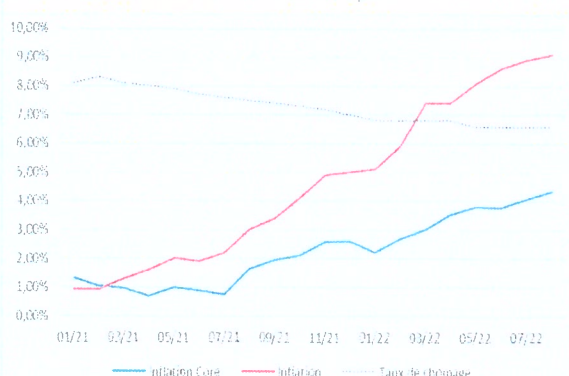
Toutefois, les évolutions de l'économie américaine ont rapidement donné des signes de surchauffe : l'inflation outre-Atlantique dépassait 5% dès le mois de mai 2021, et l'inflation Core (inflation corrigée des produits volatiles comme l'énergie ou l'alimentation) excédait 5% en fin d'année. La faiblesse du taux de chômage (inférieur à 4,0% début 2022) tirait les salaires vers le haut : l'inflation devient structurelle, et ce, bien avant l'invasion de l'Ukraine par la Russie, le 24 février 2022.

En zone Euro, les prévisions d'inflation étaient également haussières, mais avec un effet retard par rapport aux Etats-Unis, et surtout une ampleur bien plus faible du fait de stimuli budgétaires plus modestes et orientés vers l'investissement (plan Next Generation EU), notamment dans un objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050. Les débats de la fin 2021 et du début 2022 portaient sur la taxonomie des investissements, afin de guider les investisseurs vers les productions « bas carbone ».

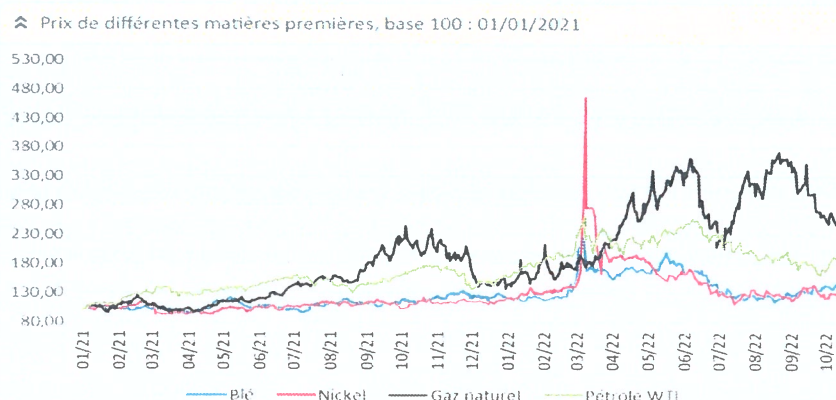
▲ Etats-Unis, évolution des inflations et du marché de l'emploi



▲ Zone Euro, évolution des inflations et du marché de l'emploi



Mais ces anticipations se sont heurtées à l'invasion de l'Ukraine par la Russie. La guerre entre ces deux pays, principaux exportateurs de céréales (blé/maïs), d'engrais et d'hydrocarbures –gaz notamment, a entraîné une hausse brutale de l'ensemble des prix des matières premières :



Si les prix avaient donc déjà commencé à augmenter sous l'effet du rapide rebond économique, survenu après la pandémie, et des difficultés d'approvisionnement qui ont suivi, l'inflation s'est emballée et s'est propagée dans le monde entier après l'invasion russe en Ukraine.

Ainsi, l'économie mondiale est confrontée à la pire crise énergétique depuis les années 1970. Le choc énergétique a porté l'inflation à des niveaux qu'elle n'avait plus atteints depuis des décennies et pèse sur la croissance dans le monde entier. Celle-ci devrait refluer à 2.2 % en 2023, avant de rebondir très modestement pour atteindre 2.7 % en 2024. L'Asie sera le principal moteur de la croissance en 2023 et 2024, tandis qu'en Europe, en Amérique du Nord et en Amérique du Sud, les taux de croissance seront très faibles.

En raison de cette envolée inattendue des prix, les salaires réels chutent dans de nombreux pays, amputant fortement le pouvoir d'achat. La lutte contre la hausse des prix constitue donc aujourd'hui un véritable enjeu pour les décideurs publics.

De fait, à travers le monde, **les banques centrales relèvent les taux d'intérêt** dans le but de contenir l'inflation. Pour limiter les tensions inflationnistes, les aides publiques instaurées pour protéger les familles et les entreprises contre le choc énergétique devront être temporaires et ciblées sur les ménages et les entreprises les plus vulnérables ; ceci également afin de ne pas alourdir le poids de la dette publique. Malgré les efforts des gouvernements pour atténuer le coup porté à l'économie par l'envolée des prix de l'énergie et des denrées alimentaires, notamment au moyen de plafonnements des prix, d'aides aux revenus, de prix subventionnés et de baisses d'impôts, les prix de l'énergie resteront sans doute élevés et volatils pendant un certain temps.

En termes de risques, les marchés de l'énergie demeurent l'un des principaux enjeux. L'Europe a beaucoup fait pour reconstituer ses réserves de gaz naturel et réduire la demande, mais il reste des risques pour cet hiver dans l'hémisphère nord. La situation pourrait être encore plus tendue à l'hiver 2023-24, le remplissage des réserves de gaz risquant de s'avérer plus problématique l'année prochaine, ce qui pèserait nettement sur la croissance et accélérerait l'inflation en Europe et dans le reste du monde en 2023 et 2024.

La hausse des taux d'intérêt va, elle aussi, entraîner de nombreux risques et difficultés. Le remboursement des dettes deviendra plus coûteux pour les entreprises, les États et les ménages ayant emprunté à taux variables ou contractant de nouvelles dettes. En ce qui concerne les États, le risque pèse particulièrement sur les pays à faible revenu, car plus de la moitié d'entre eux sont déjà en surendettement critique et doivent à présent faire face à un durcissement des conditions financières.

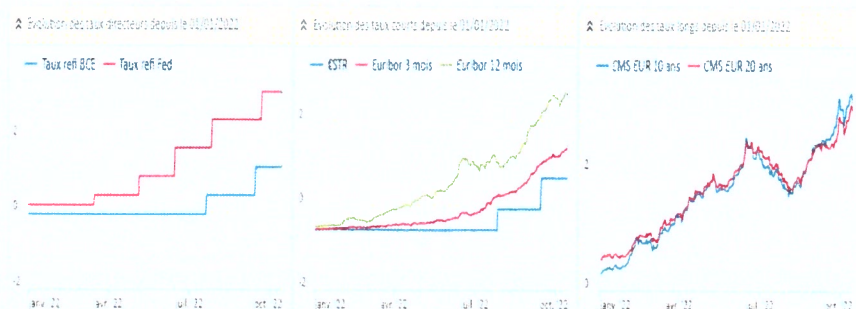
La guerre menée par la Russie contre l'Ukraine aggrave par ailleurs l'insécurité alimentaire mondiale en faisant monter les prix, en perturbant les approvisionnements et en limitant l'accès à des produits alimentaires abordables, en particulier pour populations les plus vulnérables du monde et de nombreux États n'ont pas les moyens d'y remédier. La première des priorités doit donc être de préserver l'ouverture des marchés et la circulation des produits agricoles.

D'abord dispersées, les politiques monétaires ont toutes pris un tournant restrictif en 2022, et bien plus coordonné à l'issue de la réunion annuelle de Jackson Hole fin août/début septembre.

- Aux Etats-Unis, la Federal Reserve a réalisé 5 hausses de taux, aboutissant à une augmentation globale de 3,00% sur l'année 2022.
- En zone Euro, la BCE a réalisé 2 hausses de taux, aboutissant à une augmentation globale de 1,25% sur l'année 2022.

Les anticipations puis la concrétisation des hausses de taux directeurs ont conduit à une augmentation des taux courts européens dans le courant de l'année. A -0,572% en janvier 2022, l'Euribor 3 mois tend vers 1,50% mi-octobre 2022 (1,402% le 14/10/2022). L'Euribor 12 mois est passé, en un an, de -0,501% à près de 3,00% (2,677% le 14/10/2022).

Les taux longs ont progressé sur toute l'année 2022, avec cependant une pause au mois de juillet.



▪ Les prévisions pour la France

Selon les prévisions de l'OCDE, la croissance du PIB réel devrait être de 2.6 % en 2022, de 0.6 % en 2023 puis de 1.2 % en 2024.

L'inflation devrait atteindre 5.9 % en 2022, 5.7 % en 2023 et 2.7 % en 2024, réduisant le pouvoir d'achat des ménages et la croissance de la consommation.

La baisse de la confiance des entreprises et des ménages, l'affaiblissement des conditions économiques mondiales et la forte incertitude freineront les investissements et les exportations.

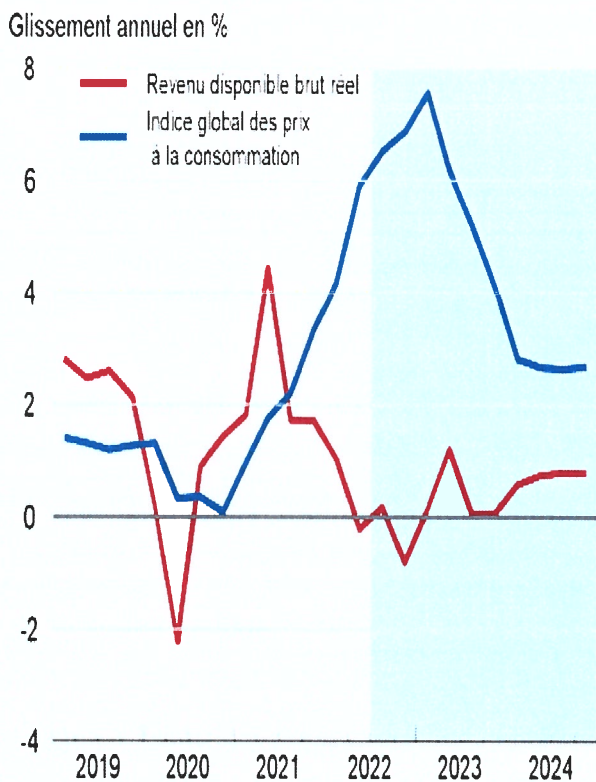
La croissance des salaires augmente en raison des améliorations récentes sur le marché du travail et de l'indexation du salaire minimum. Cependant, avec le ralentissement de la croissance et le déclin de l'emploi, **le taux de chômage devrait augmenter pour atteindre 8.1 % en 2024.**

Par ailleurs, si le plafonnement provisoire des tarifs réglementés de l'énergie, conjugué aux subventions et transferts monétaires temporaires, a permis d'amortir les chocs des prix de l'énergie, ces mesures devraient être progressivement levées en 2023-24.

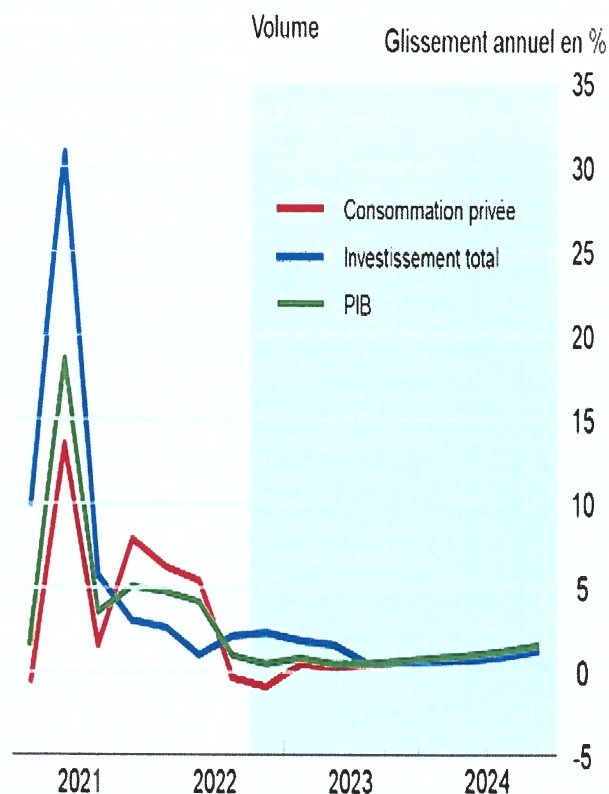
Le vieillissement démographique et la hausse des taux d'intérêt pèseront sur les finances publiques, renforçant la nécessité d'améliorer l'efficacité des dépenses.

France 1

L'inflation a amputé les gains de revenu disponible réel



La croissance a ralenti



Source : Base de données des Perspectives économiques de l'OCDE, n° 112. [StatLink https://stat.link/3e9k8b](https://stat.link/3e9k8b)

France : Demande, production et prix

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
	Prix courants milliards de EUR	Pourcentage de variation, en volume (prix de 2014)				
France						
PIB aux prix du marché	2 440.1	-7.9	6.8	2.6	0.6	1.2
Consommation privée	1 307.5	-6.8	5.3	2.5	0.4	1.0
Consommation publique	560.6	-4.0	6.4	2.4	0.5	0.5
Formation brute de capital fixe	573.3	-8.4	11.4	2.0	1.1	0.9
Demande intérieure finale	2 441.4	-6.6	6.9	2.4	0.6	0.9
Variation des stocks ¹	22.3	-0.2	-0.3	0.6	0.2	0.0
Demande intérieure totale	2 463.7	-6.7	6.6	3.0	0.8	0.9
Exportations de biens et services	771.4	-17.0	8.6	7.5	2.8	3.4
Importations de biens et services	795.0	-13.0	7.8	8.5	3.0	2.3
Exportations nettes ¹	- 23.6	-1.1	0.1	-0.4	-0.2	0.3
<i>Pour mémoire</i>						
Déflateur du PIB	-	2.8	1.3	2.3	3.3	2.2
Indice des prix à la consommation harmonisé	-	0.5	2.1	5.9	5.7	2.7
IPCH sous-jacent ²	-	0.6	1.3	3.5	3.8	2.2
Taux de chômage ³ (% de la population active)	-	8.1	7.9	7.4	7.7	8.1
Taux d'épargne brute des ménages (% du revenu disponible)	-	20.5	18.3	16.3	16.2	16.0
Solde financier des administrations publiques (% du PIB)	-	-9.0	-6.5	-4.9	-5.2	-4.7
Dette brute des administrations publiques (% du PIB)	-	146.2	138.4	138.6	140.1	141.9
Dette brute des administrations publiques, définition Maastricht ⁴ (% du PIB)	-	115.0	112.9	113.2	114.6	116.5
Balance des opérations courantes (% du PIB)	-	-1.8	0.4	-1.8	-2.4	-2.1

1 Contributions aux variations du PIB en volume, montant effectif pour la première colonne

2 Indice des prix à la consommation harmonisé, hors produits alimentaires, énergie, alcool et tabac

3 Taux de chômage national, incluant les départements d'outre-mer

4 Selon la définition de Maastricht, la dette des administrations publiques comprend uniquement les crédits, les titres de créance et les numéraires et dépôts, la dette étant exprimée en valeur nominale et non à sa valeur de marché.

Source : Base de données des Perspectives économiques de l'OCDE, n° 112.

StatLink <https://stat.link/xzu3re>

Malgré le dynamisme des activités de services, **le déficit commercial** s'est encore accentué, en raison de la hausse du coût des importations d'énergie, de difficultés persistantes dans les secteurs de l'aéronautique et de l'automobile, ainsi que de restrictions des capacités de production nucléaire.

Les prix de gros du gaz et de l'électricité se maintiennent à des niveaux historiquement élevés et continueront de se répercuter sur les prix de détail, entretenant de fortes tensions inflationnistes. Le coût budgétaire du plafonnement des prix de l'énergie et des mesures d'aide s'élèvera à 1.9 % du PIB en 2022 et 2 % en 2023 ; les tarifs réglementés de l'électricité et du gaz, en hausse de 15 % en 2023, devraient augmenter dans les mêmes proportions en 2024, tandis que la remise carburant a pris fin en janvier 2023.

Sur la même période, le resserrement de la politique monétaire dans la zone euro va contribuer à infléchir progressivement la demande intérieure, notamment par le biais d'un ralentissement des nouveaux prêts immobiliers.

La politique budgétaire est supposée rester globalement neutre en 2023 et se tourner vers un assainissement modéré en 2024. En dépit des nouvelles aides énergétiques, **le déficit budgétaire devrait être ramené à 4.9 % du PIB en 2022** grâce à la forte croissance des recettes et à la suppression progressive des dépenses liées au COVID-19.

Le soutien à la croissance

Face aux prix élevés des matières premières et de l'énergie et à leur persistance, le gouvernement a plafonné les tarifs du gaz et de l'électricité, augmenté le montant du chèque énergie qui subventionne les dépenses d'énergie des ménages les plus modestes et annoncé pour 2022-23 des transferts exceptionnels supplémentaires attribués sous conditions de ressources. Le gouvernement a en outre instauré une remise carburant qui sera en vigueur jusqu'à la fin de 2022, augmenté les subventions ciblées accordées sous conditions aux entreprises, revalorisé les prestations sociales et les salaires dans la fonction publique et plafonné la hausse des loyers en 2023. De plus, les taxes exceptionnelles appliquées aux producteurs d'électricité et aux raffineries de pétrole (d'un montant de 7 milliards EUR) aideront à financer en 2023 de nouvelles aides énergétiques temporaires à l'intention des entreprises. Les aides énergétiques directes représenteront 49 milliards EUR (1.9 % du PIB) en 2022 et 56 milliards EUR (2 % du PIB) en 2023. Les aides énergétiques sont supposées être partiellement supprimées en 2024, ce qui entraînera une augmentation de 15 % des tarifs réglementés. D'autres mesures de soutien à l'activité économique seront mises en œuvre au cours de la période considérée, parmi lesquelles, en 2023-24, 10 milliards EUR de dépenses liées au plan de relance et de nouvelles baisses de la fiscalité sur les logements et les entreprises.

La politique monétaire et les conditions financières prennent une orientation moins favorable dans la zone euro. Cela étant, souligner la mise en œuvre du plan « Next Generation EU », qui favorise la croissance en France, bénéficiant de 38 milliards EUR de subventions, comme chez ses principaux partenaires commerciaux. Le plan de 2022 pour la résilience a également accéléré les financements destinés à la rénovation et l'isolation des logements, et le plan de sobriété énergétique prévoit une baisse de 10 % de la consommation d'énergie d'ici 2024. Les prêts garantis par l'État et les subventions accordées aux entreprises les plus éprouvées contribueront à soutenir la liquidité des entreprises. Les subventions versées aux ménages pour acquérir des véhicules et investir dans l'efficacité énergétique ciblent des solutions écologiques et auront pour effet d'accroître la consommation de biens durables et l'investissement résidentiel. **L'augmentation de l'investissement public dans les infrastructures et la transformation numérique, de même que les financements supplémentaires affectés à la formation, devraient favoriser la productivité et la croissance à long terme.**

La croissance du PIB devrait refluer à 0.6 % en 2023 puis remonter à 1.2 % en 2024.

▪ **Le projet de Loi de Finances 2023**

Afin de répondre aux enjeux domestiques et internationaux énoncés, le PLF 2023 présente les principales dispositions suivantes :

Suppression progressive des impôts de production

Après la réforme de la Taxe Professionnelle en 2010, la suppression de la part régionale de CVAE et la diminution de 50% des valeurs locatives FB et CFE en 2021, la suppression du reste de CVAE sera effective entre 23 et 24.

Les collectivités seront compensées par une fraction de TVA égale à la moyenne des montants de CVAE perçus entre 2020 et 2023.

En matière de fiscalité locale

En matière de fiscalité, alors que l'idée d'un plafonnement de la revalorisation forfaitaire des bases avait été envisagée pour la taxe foncière, cette dernière n'a pas été retenue par le gouvernement. Aussi, la revalorisation forfaitaire s'élèvera, comme chaque année, au niveau du glissement annuel de l'IPCH mesuré à 7,1% de novembre 2021 à novembre 2022.

Concernant l'actualisation des valeurs locatives, celle-ci a de nouveau été décalée, aussi bien pour les particuliers que pour les entreprises. La réactualisation des valeurs locatives professionnelles qui devait s'appliquer pour 2023 a été repoussée à 2025. Pour les valeurs locatives d'habitation, le report est pour 2028.

La Loi de Finances pour 2023 prévoit également une extension du nombre de communes pouvant majorer la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Enfin, le partage de la taxe d'aménagement redevient, quant à lui, facultatif.

Les aides pour l'augmentation des dépenses énergétiques des Collectivités à hauteur de 1.5 milliards d'€

Le bouclier tarifaire

Les petites collectivités de moins de 10 employés, avec moins de 2M€ de recettes, ayant contractualisé une puissance inférieure à 36 kVa et qui sont éligibles aux tarifs réglementés de vente de l'électricité (TRVe), vont bénéficier, à nouveau, du bouclier tarifaire.

L'amortisseur électricité

Les collectivités non-éligibles au bouclier tarifaire, quel que soit leur taille, vont bénéficier d'un nouveau dispositif : l'amortisseur électricité. L'État prend en charge une partie de la facture d'électricité dès lors que le prix souscrit dépasse un certain niveau.

Une collectivité qui bénéficie de l'amortisseur électricité reste éligible au filet de sécurité destiné à compenser partiellement les surcoûts de l'énergie en 2023. Elle ne bénéficie de celui-ci que si elle respecte les critères prévus.

La baisse du prix apparaît directement sur la facture et une compensation financière est versée par l'État aux fournisseurs d'énergie, via les charges de service public de l'énergie.

Le filet de sécurité

Il est reconduit en 2023, et étendu aux Départements et aux Régions, réunissant les 3 critères suivants : un potentiel financier ou fiscal par habitant inférieur au double de la moyenne de la strate, une perte d'au moins 25 % d'épargne brute en 2023, une hausse des dépenses d'énergie en 2023 supérieure à 60 % de la hausse des recettes réelles de fonctionnement.

Le filet de sécurité correspond à une recette de compensation.

Les dotations

La DGF devrait d'élever à 26.9 milliards d'€, soit +320 M€ en 23, qui devraient abonder la DSR et la DSU, sans écrêter la dotation forfaitaire (DF) pour les communes et la dotation d'intercommunalité (DI) pour les intercommunalités. Cela n'était pas arrivé depuis 13 ans.

Le critère de longueur de voirie utilisé dans le cadre de la répartition des fractions péréquation et cible de la DSR devait être remplacé par un indicateur de superficie pondéré par un coefficient de densité de population. La LFI ne retient pas cette modification.

De plus, d'après l'article 195 de la LFI, une commune bénéficiant de la DSR « cible » ne pourra ni subir une perte de 10%, ni enregistrer un gain supérieur à 20% d'une année sur l'autre. La loi institue aussi une garantie de sortie de cette fraction à hauteur de 50% du montant perçu au titre de cette fraction lors de la dernière année d'éligibilité, sur le modèle déjà existant pour les autres composantes de la DSR.

Concernant le FPIC, la condition d'éligibilité liée à l'effort fiscal de l'ensemble intercommunal est supprimée. De plus, une garantie de sortie progressive de l'éligibilité au reversement du FPIC est mise en place sur quatre années.

Les dotations d'investissement local (DETR, DSIL..) devraient se maintenir et un Fonds vert être créé pour l'adaptation au changement climatique et à la préservation de la biodiversité, doté de 2 milliards d'€. On ne connaît à ce stade les modalités ni de financement ni de mobilisation.

Tous ces éléments laissent présager une dégradation des capacités de financement des Collectivités Territoriales, en particulier des communes, avec une estimation de -10% d'ores et déjà pour l'arrêté des comptes 2022.

LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE – RETROSPECTIVE CA 2019- CA 2022 (prévisionnel)

▪ La politique générale, les actions réalisées

Je vous rappelle que notre équipe s'est engagée en 2020, et 2021, avec un programme ambitieux en matière de développement durable, de mise en valeur culturelle de notre cité, et de bien-être de nos concitoyens.

Malgré les difficultés rencontrées sur cette période, qu'elles soient de nature politique ou technique, avec les diverses vagues de Covid, de nombreuses actions ont été mises en œuvre au travers des différents budgets, et 2022 a vu la réalisation de nombreux projets initiés en début de mandat.

Développement durable :

Les gains énergétiques : comme il l'a déjà été indiqué lors des précédentes réunions, la commune a axé de nombreuses interventions autour cet enjeu, qu'il s'agisse

- de travaux thermiques (cantine (passage de la classe E à D), vestiaires du-Foot (passage de la classe D à C), cinéma ...
- de l'éclairage des bâtiments (passage en LED dans certains bâtiments communaux, extinction partielle des monuments)
- d'études prospectives par le SDEG (château des Comtes Armagnac, modernisation de l'éclairage public)

La production d'électricité renouvelable

- Courts de tennis (pour une finalisation des travaux en 2023)

L'Agriculture - Alimentation

- Obtention du label territoire bio engagé, renouvelé en 2022.

Ecocitoyenneté

- Mise en place du recyclage des déchets sur les marchés.

Développement culturel :

Le maintien ou la réhabilitation du patrimoine bâti

- Poursuite de la procédure PSMV
- Gestion des remparts : études préalables réalisées, appel d'offres entreprises lancé fin 2022 pour la partie du Carmel
- Enrichissement du programme des journées du patrimoine
- Travaux au cinéma : efficacité énergétique et amélioration du hall d'entrée
- Re-surfaçage de la place du Bastion et lancement en parallèle d'une étude d'aménagement de ce site
- Réfection de baies de la cathédrale

La programmation culturelle

- Le soutien aux associations par le biais de subventions
- Réalisation d'un diagnostic culturel sur les salles à disposition et la programmation culturelle de la ville (étude BICFL)

Par ailleurs, soucieux de la qualité de vie de nos concitoyens, nous avons mis en œuvre de nombreuses actions et réflexions pour mieux vivre dans notre cité, et participer à son développement.

Améliorer la qualité de vie

Améliorer la santé et l'accès aux soins

- Aide à l'installation de médecins : deux nouveaux médecins généralistes installés comme promis et installation d'une spécialiste en négociation
- Aménagement de nouveaux cabinets médicaux par la CCLG
- Soutien de la ville à des manifestations telles qu'Octobre rose, le Téléthon etc..
- Accueil de l'association de lutte contre le cancer et France Alzheimer à la maison France services
- Réhabilitation en régie d'un local professionnel pour accueillir une psychologue

Se soucier des personnes en difficulté (majoritairement via le CCAS)

- Colis de Noël aux personnes âgées
- Liens maintenus en période Covid
- Animations trimestrielles EHPAD
- Portage des repas : passage quotidien et non plus un jour sur deux
- Visites à domicile
- Accueil d'un Tiers lieu solidaire avec Conseil Départemental
- Réfection locaux resto du cœur
- Soutien aux réfugiés ukrainiens

Maintenir l'accès aux services publics (via le CCAS et la CCLG)

- Accueil de la Maison France Services -
- Conseillers numériques portés par la CCLG

Enfance Jeunesse sport

- Installation d'un conseil municipal des jeunes
- Amélioration de la qualité du temps repas à la cantine
- Renouvellement du PEDT (projet éducatif territorial)
- Homologation du terrain de rugby
- Réalisation d'un terrain de boules au Bastion
- Réhabilitation club house tennis

Réhabilitation de la voirie -réseaux – sécurité

- Réalisation d'un programme annuel de voirie conséquent
- Sécurisation route des 3 vallées par la CCLG
- Mise à 50km/h de l'avenue de la gare

Améliorer l'attractivité de Lectoure

Tourisme

- Obtention du label cittaslow
- Thermalisme hivernal - mise en place d'un tourisme d'affaire via l'Office de Tourisme Gascogne Lomagne

Commerce - Animation

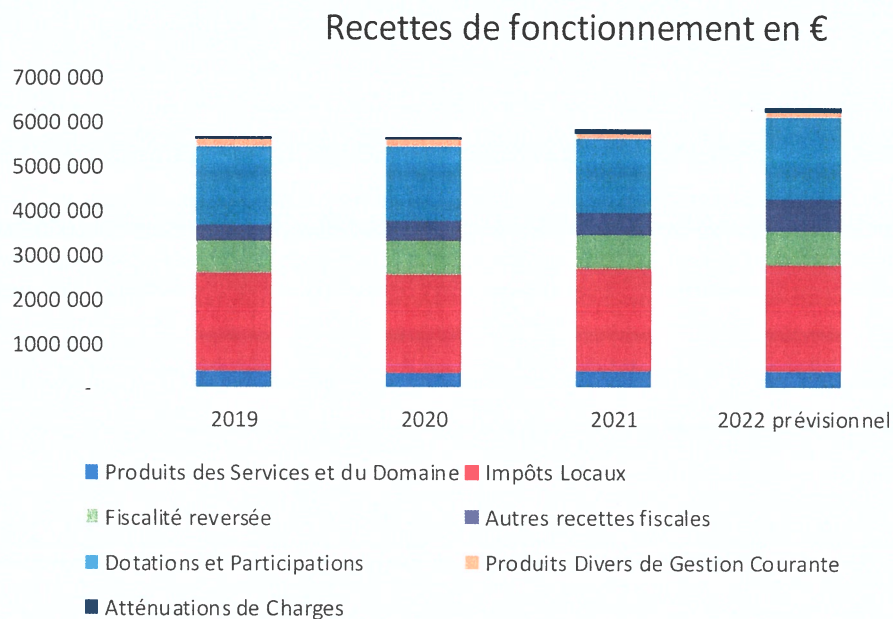
- Convention avec l'ACAL (Sonorisation / animation de la ville)
- Marchés du Lundi
- Rencontres Artisanales
- Charte de qualité du bâti

Développement :

- Contractualisation stratégique : Petites Villes de Demain

▪ La traduction financière

Les ressources de fonctionnement



Le produit des domaines

On constate une relative stabilité de ces produits, impactés toutefois par la crise sanitaire.

Les recettes fiscales

Malgré les réformes, ce poste connaît une progression continue, bien que limitée.

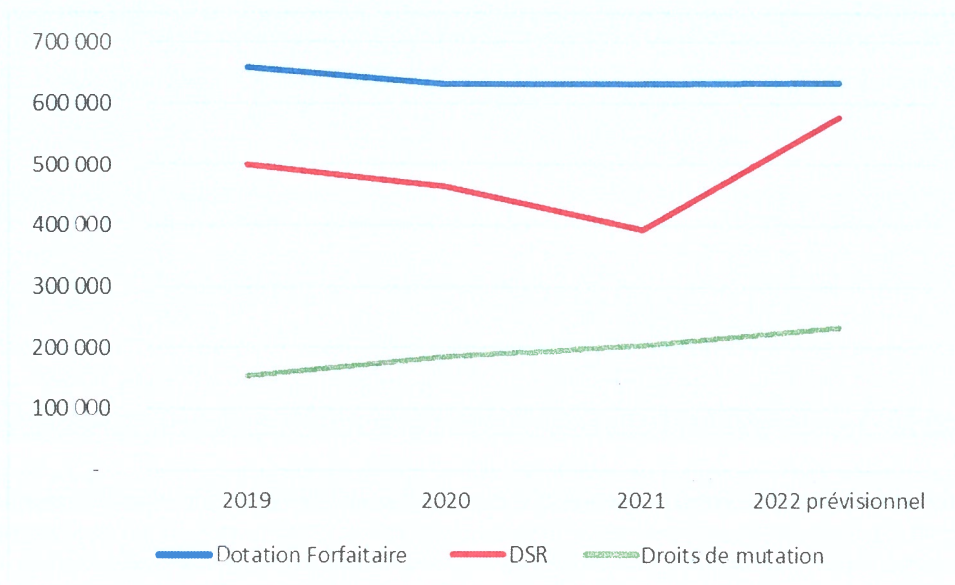
En revanche, le secteur de l'immobilier s'étant bien tenu sur la période, les droits de mutation ont connu une progression à 2 chiffres chaque année.

Enfin, noter pour 2022, bien qu'il ne s'agisse à ce stade que de projections, l'explosion des recettes liées à l'activité du Casino.

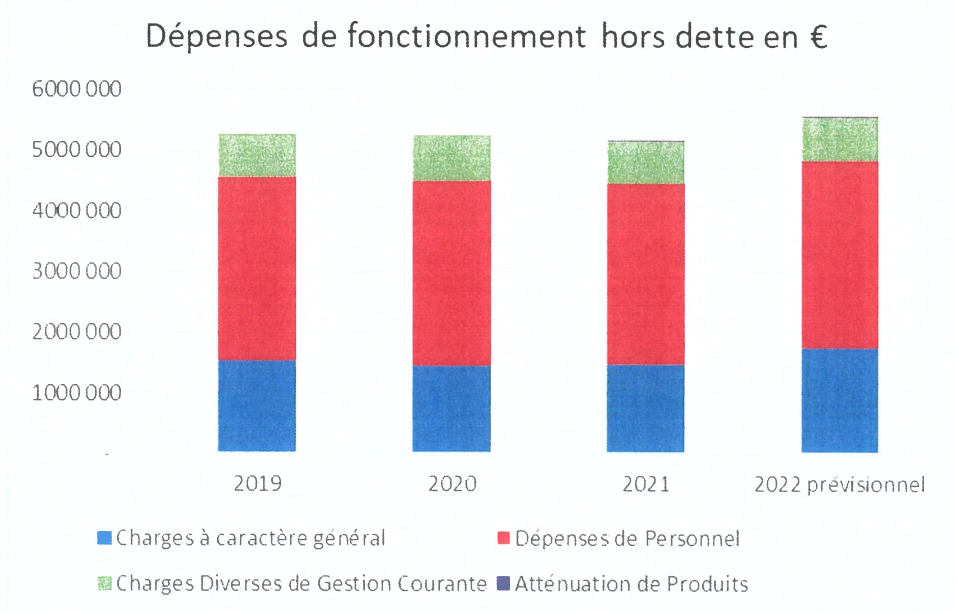
L'évolution de ces recettes reste globalement positive pour notre commune, d'environ 5 % par an en moyenne sur la période.

Les dotations de fonctionnement

Ces dotations, plutôt orientées à la baisse en 2020 et 2021, ont connu une progression sensible en 2022, par une augmentation significative de la dotation de solidarité Rurale.



Les dépenses de fonctionnement



Bien maîtrisées dans leur ensemble entre 2020 et 2021, **les charges à caractère général** connaissent une nette progression en 2022, avec une prévision de plus de 10 % : les fluides et l'alimentation ont été impactés par la crise énergétique et l'inflation, laissant prévoir une augmentation de près de 20% sur ces postes en 2022.

Les charges de personnel ont également été particulièrement maîtrisées en 2020 et 2021 avec de très faibles progressions. Pour 2022, il est prévu une augmentation de près de 4%, liée à d'une part aux remplacements presque en année pleine de certains postes (DGS, DST...), mais aussi à la revalorisation du point d'indice courant 2022.

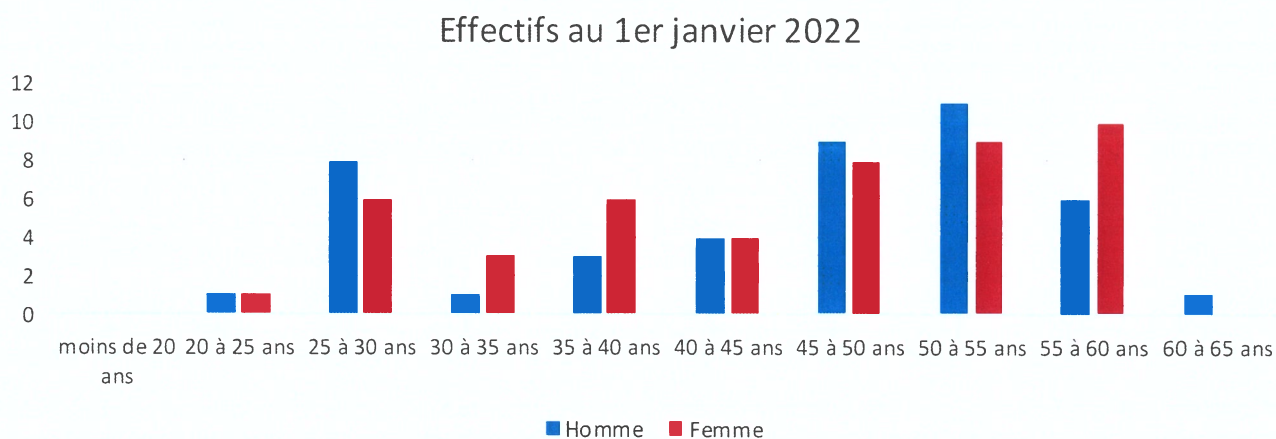
Evolution de la masse salariale (012) :

	2019	% 19- 20	2020	% 20- 21	2021	% 21- 22	2022
Dépenses	3 019 957 €	0,66	3 040 017 €	-2,07	2 977 147 €	3,86	3 091 995 €
Recettes	49 917 €	63,01	81 371 €	-2,71	79 167 €	-23,59	60 493 €
Dép - Rec	2 970 040 €	-0,38	2 958 646 €	-2,05	2 897 980 €	4,61	3 031 502 €

Evolution des effectifs :

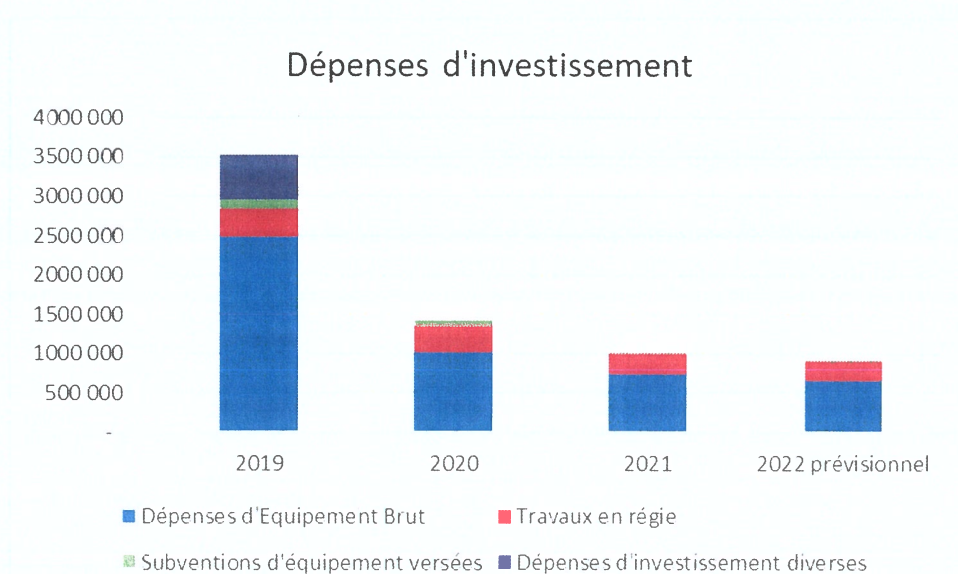
2019	2020	2021	2022
Contractuels	Contractuels	Contractuels	Contractuels
Hommes : 9.06 Femmes : 8.55	Hommes : 5.56 Femmes : 7.55	Hommes : 6.71 Femmes : 9.40	Hommes : 8.56 Femmes : 8.45
Fonctionnaires	Fonctionnaires	Fonctionnaires	Fonctionnaires
Hommes : 36.80 Femmes : 26.58	Hommes : 40.80 Femmes : 27.58	Hommes : 35.80 Femmes : 27.58	Hommes : 33.37 Femmes : 29.15
Total	Total	Total	Total
Hommes : 45.86 Femmes : 35.13	Hommes : 46.36 Femmes : 35.13	Hommes : 42.51 Femmes : 36.98	Hommes : 41.93 Femmes : 37.60

Pyramide des âges :



▪ les investissements

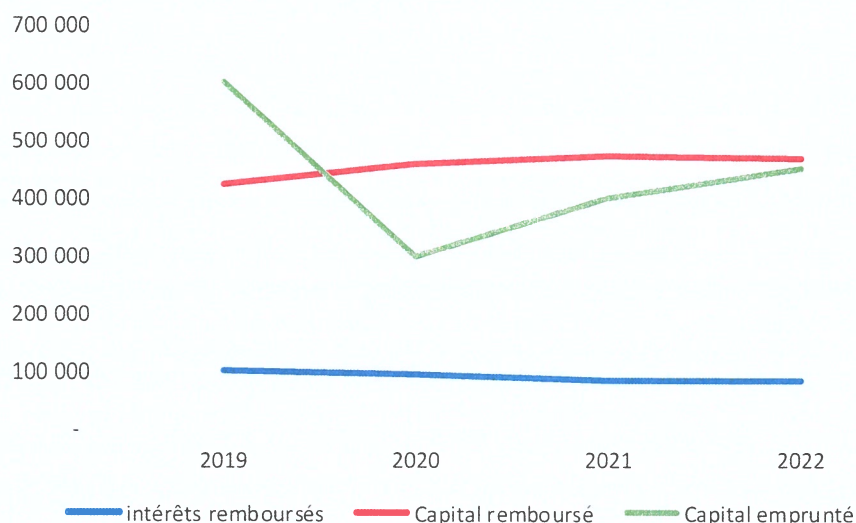
Après une dépense d'équipement brut en 2019 de près de 2.5 millions (hors régie), liée à la cession d'une immobilisation, ce chiffre se stabilise autour d'1 million sur les autres exercices, y compris les travaux réalisés en régie.



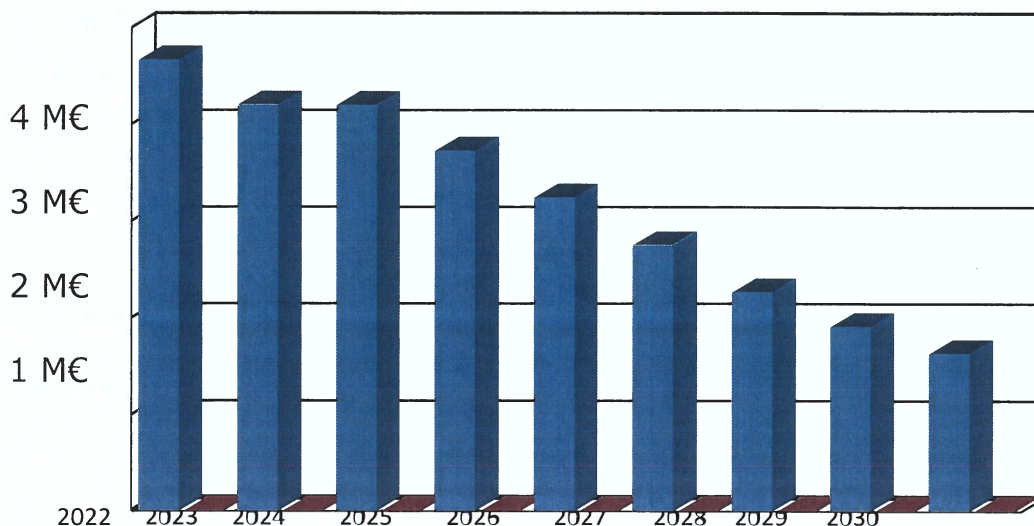
▪ le financement de l'investissement – la dette

Conformément à nos engagements, on constate que l'encours de dette diminue progressivement chaque année, ce qui se traduit dans nos remboursements, excepté la variabilité de quelques de nos taux d'emprunts, orientés à la hausse en 2022.

En €	2019	2020	2021	2022
Intérêts remboursés	100 525	94 334	84 314	81 738
Capital remboursé	422 434	457 501	472 002	466 800
Capital emprunté	600 000	298 500	400 000	450 000
Encours de Dette Global au 31/12	4 895 415	4 736 000	4 664 737	4 647 937



Capital restant dû à 2030



Structure de la dette :

Au 31/12/2022, la commune a contracté 20% de ses emprunts à taux variable ou révisibles (3 emprunts), indexés soit sur l'euribor 3 mois soit sur le livret d'épargne.

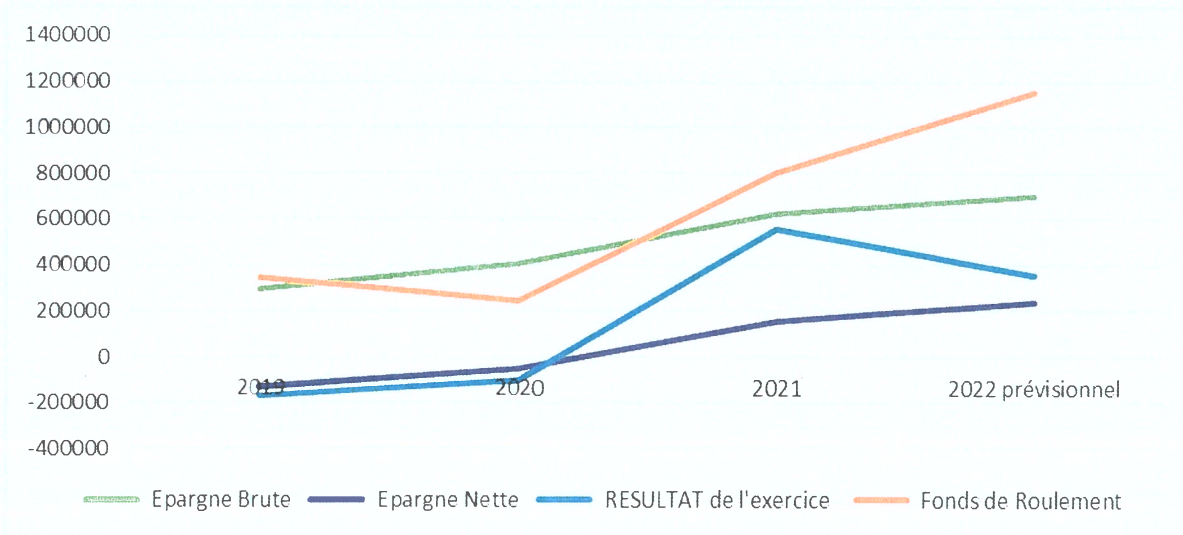
L'effet conjugué de l'amélioration de l'épargne brute et de la diminution du stock de dette permet d'améliorer notre capacité de désendettement :

	2019	2020	2021	2022 prévisionnel
capacité de désendettement	16.78	13.02	7.44	6.59

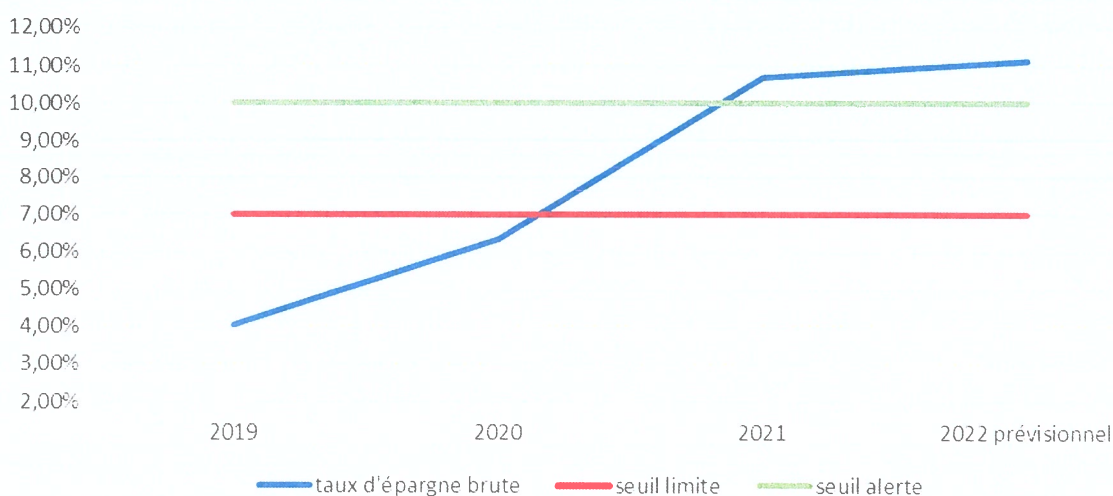
▪ **les résultats**

Les éléments conjugués ci-dessus ont permis à l'épargne de gestion de progresser de façon significative entre 2019 et 2022, pour s'établir à environ plus de 800 000 € en 2022, hors retraitement des dépenses de régie.

De même l'épargne nette s'est redressée sur la période, pour redevenir positive à partir de 2021. A noter que les travaux en régie ne sont pas retraités, ainsi que les améliorations de voirie réalisées en fonctionnement par le SIVOM.



A noter que pour la deuxième année consécutive, le taux d'épargne brute s'améliore et passe au-delà du seuil d'alerte :



En corolaire, le fonds de roulement et la trésorerie de la commune se sont donc redressés avec une estimation de fonds de roulement supérieur à 1M€ pour 2022 et une trésorerie à 700 000€ au 31/12.



ORIENTATIONS BUDGETAIRES – Prospective CA 2023 - CA 2025

➤ **La politique générale, les actions à mener**

Le budget 2023 sera inévitablement impacté par le contexte de crises multiples qui se répercutera également sur les collectivités territoriales, comme il a été détaillé en introduction : inflation, coût des matières premières, restrictions énergétiques, changement climatique, tensions internationales ...

Nous avons donc à nous préparer efficacement aux défis qui nous attendent :

. **l'inflation** : nous devons être conscient de la nécessité de limiter nos dépenses de fonctionnement et d'avoir une procédure d'achat qui nous garantisse les meilleurs prix, mais aussi de respecter notre engagement de ne pas augmenter la fiscalité, afin de ne pas grever le pouvoir d'achats des citoyens, déjà mis à mal.

Notre politique tarifaire, votée en fin d'année, a néanmoins prévu une légère augmentation des tarifs afin de limiter « l'effet ciseau », à savoir l'augmentation significative de nos dépenses et la stagnation de nos recettes, problématique que doit affronter l'ensemble des collectivités désormais.

. **la transition énergétique** : le dérèglement climatique observé impacte aujourd'hui considérablement les populations et oblige les pouvoirs publics à agir dans bien des domaines, avec de nombreuses problématiques à traiter en corolaire (ZAN – zéro artificialisation nette-, constitution des parc éoliens, photovoltaïques...).

Un des enjeux majeurs pour nos communes est de **préserver nos ressources**, en particulier l'eau, en limitant sa consommation, mais également visant un taux de fuites minimal sur nos réseaux.

Sous un autre aspect, le dossier Art et Environnement verra sa réalisation en 2023, projet qui s'inscrit parfaitement dans les valeurs de notre politique : il permettra une large médiation sur la ressource en eau, le changement climatique, le développement durable, et complètera nos déplacements doux.

La gestion de nos déchets doit également mobiliser notre attention avec la mise en œuvre de diverses mesures (gaspillage alimentaire, diminution de la production de déchets, valorisation..), avec, comme vous le savez la prochaine obligation de séparer nos biodéchets. Nous aurons prochainement à nous prononcer sur les points de collectes et composteurs collectifs afférents.

Il est également primordial de travailler sur la **rénovation énergétique de nos bâtiments**, et la **modernisation notre matériel**, en fonction de nos marges de manœuvres financières : une provision est prévue à cet effet dans le PPI dans chaque domaine.

En ce qui concerne les bâtiments, rappeler que la ville doit entretenir (et pour beaucoup chauffer) plus de 35 000 m², sans compter les 3.2 km de remparts.

Compte tenu de l'état de nos bâtiments et de leur système de chauffage, des sommes considérables seraient à budgéter, que nos possibilités financières ne peuvent supporter. Des choix seront, comme chaque année, opérés, à l'aulne également des aides que nous pourrons solliciter, en particulier le fonds Vert que l'Etat va mettre en place.

Les chantiers de rénovation des vestiaires de foot sera achevé en 2023.

Il sera par ailleurs proposé de procéder à la rénovation énergétique du centre de Loisirs en régie.

. **la sobriété énergétique** : synonyme il n'y a pas encore si longtemps de décroissance, elle constitue aujourd'hui un enjeu pour Etat et collectivité, avec un objectif de -10 % de consommation en 2 ans par rapport à 2019, pour préserver nos ressources. Nous entendons être particulièrement vigilants sur ce point et avons pris nos dispositions pour suivre cet indicateur, et bien sûr converger vers cet objectif.

L'ensemble des acteurs de la ville (entreprises, commerçants, associations, agents municipaux ...) ont été responsabilisés pour contribuer à cette mobilisation.

D'ores et déjà, fin 2022, nous avons choisi de limiter l'éclairage de certains de nos bâtiments, et nous allons, dès que les travaux nécessaires seront réalisés (fin Mars / début Avril), **éteindre l'ensemble de l'éclairage public entre minuit et 6h du matin.**

Une provision est également proposée pour **moderniser notre éclairage public.**

Dans ces Orientations Budgétaires, **une étude pour rationaliser l'utilisation des salles communales** (en interne ou mises à disposition des associations) a été prise en compte, ainsi qu'une enveloppe pour la modernisation de l'éclairage public.

. Au-delà de ces enjeux, il vous est également proposé dans ces Orientations budgétaires, conformément à nos engagements,

- **Au titre de la culture** et de mise en valeur notre patrimoine remarquable, une enveloppe annuelle d'environ 200 000 € pour réhabiliter et sécuriser **nos remparts** et les premiers crédits pour les dossiers de la **nouvelle OPAH** (façades, autonomie, lutte contre la vacance).

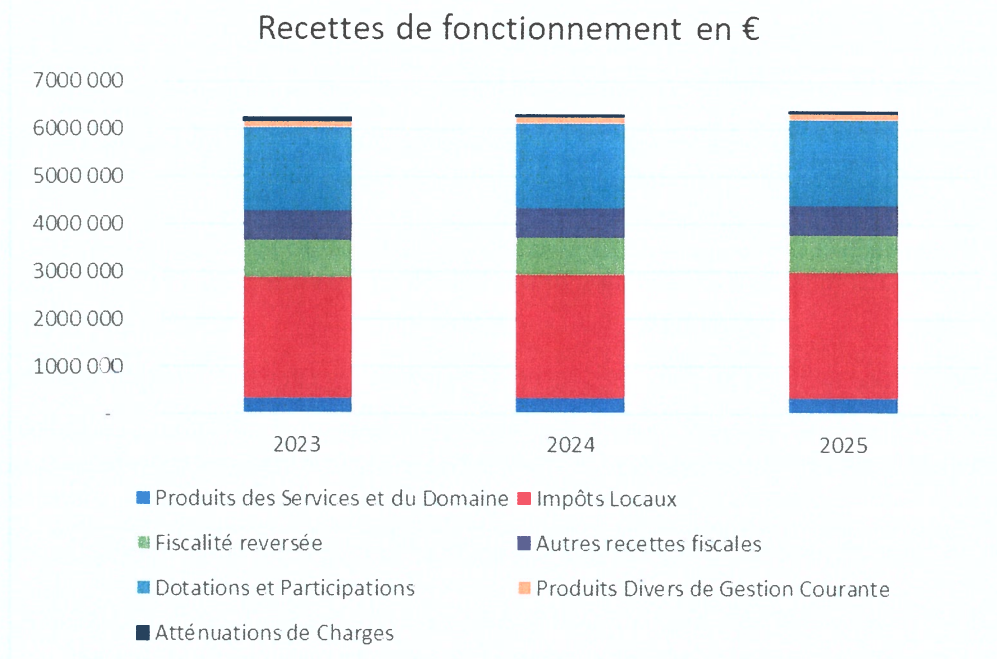
- **Au titre de l'amélioration du cadre de vie** des Lectourois, une enveloppe significative, en investissement et fonctionnement pour la **réhabilitation de notre voirie**, les crédits nécessaires à l'acquisition des terrains et la première phase du **projet Foissin**, ainsi que la mise en œuvre **d'un city Park**, souhaité par le Conseil municipal des Jeunes. Enfin une **prospective sera menée sur les déplacements** en ville et sur le lien avec le bas de la ville.

Tous ces éléments sont intégrés dans le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI).

A ce stade, **le projet emblématique de la piscine** n'a pas été porté sur le PPI. Ce projet reste au cœur des préoccupations municipales. Compte tenu des coûts de réhabilitation et de fonctionnement projetés, il est primordial de sécuriser le financement de cette opération. Cela constituera l'objectif de 2023, afin d'avoir une approche fiable pour 2024 et 2025. Nous travaillons d'ores et déjà, dans cette attente, à conforter les partenariats avec le lac des 3 vallées et la mairie de Fleurance, pour proposer comme en 2022, une solution d'une part pour l'apprentissage de la natation, d'autre part pour maintenir aux lectourois un accès gratuit à la piscine.

Par ailleurs l'année 2023 sera consacrée au renouvellement de nombreux labels, qui concourent à l'attractivité de notre commune (4^o Fleurs, station classée de tourisme etc..), et à une réflexion sur la mise en valeur de nos collections, de notre patrimoine (musée, archives, château des Comtes d'Armagnac / village des brocanteurs..).

➤ **La traduction financière**
. les ressources de fonctionnement



Le produit des domaines

Il n'est pas prévu de variation spécifique sur ces postes, estimée de façon prévisionnelle à 1% sur la période, et à 326 000 € sur 2023.

Les recettes fiscales

En ce qui concerne les impôts communaux, conformément à nos engagements, aucune augmentation des taux n'est envisagée sur la période, a fortiori compte tenu de la fiscalité LGV à venir. En revanche, le coefficient de revalorisation des bases fixé par l'Etat, indexé sur l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé s'élèvera à 7 % environ en 2023, et aura donc un impact significatif. Il est estimé autour de 2% dans cette prospective pour les exercices suivants.

Les dotations de fonctionnement

Pour 2023, ces recettes, d'après les indications à ce jour, devraient stagner pour notre commune, malgré une enveloppe nationale supplémentaire, après l'augmentation importante de 2022. Une progression prudentielle de 1.5% a été retenue, ainsi qu'une stagnation des droits de mutation autour de 200 000€.

. les dépenses de fonctionnement

Si les recettes de fonctionnement ont connu une forte croissance en 2022, permettant d'absorber l'inflation et le coût des matières premières, cette situation ne devrait pas se reproduire en 2023, et de façon probable, sur la période. Aussi, il est impératif de maîtriser l'évolution de nos coûts pour éviter un « effet ciseau » important.

Les charges à caractère général

L'effort initié en 2022 pour encadrer nos consommations d'énergie devra être poursuivi avec volonté, qu'il s'agisse de l'éclairage, du chauffage des bâtiments, ou de l'éclairage public. L'étude visant à rationaliser l'utilisation de nos bâtiments ira dans ce sens. L'objectif sera de compenser ainsi une probable augmentation des coûts sur la période, même si celle-ci devrait ralentir.

Les ressources humaines :

Pour les années à venir, plusieurs facteurs sont à rendre en considération.

D'un point de vue général, l'ensemble des établissements publics vont devoir faire face à la baisse d'attractivité de la fonction publique, désormais structurelle : une relative méconnaissance des métiers par les candidats, des modalités d'accès à l'emploi complexes voire rebutantes, des niveaux de rémunérations souvent inférieurs à ceux du secteur privé, et des conditions de travail parfois dégradées avec la tendance au dénigrement de la fonction publique à l'œuvre depuis plusieurs années, qui constituent un facteur aggravant.

Au sein de la fonction publique territoriale, tout d'abord, certains métiers n'attirent plus (tels les métiers de secrétaire de mairie, de policier municipal, d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles, aide à la personne...), tandis que d'autres métiers souffrent d'une forte concurrence avec le secteur privé, où les rémunérations sont plus élevées (métiers d'ingénieurs, de techniciens et d'informaticiens). De plus, la concurrence entre les collectivités territoriales ne doit pas être sous-estimée, qu'elle soit de nature financière (en raison des différences de régime indemnitaire) ou géographique.

Des réflexions sont en cours au niveau national sur ces sujets.

D'un point de vue communal, ces tendances se constatent sur le terrain avec des difficultés à recruter sur certains postes, et des nouveaux salaires plutôt à la hausse. Des réflexions ont également été menées sur l'attractivité, avec de nouveaux avantages mis en place fin 2022 (complémentaire santé, organisation des compte épargne temps..).

Par ailleurs, souligner que les décisions du gouvernements suite au cycle de négociation en cours auront potentiellement des répercussions financière pour notre collectivité (point d'indice ..).

Il est prévu une masse salariale en augmentation en 2023, induite mécaniquement par les évolutions de carrière, l'augmentation du SMIC, l'effet sur un exercice de la progression du point d'indice décidé par le gouvernement, ainsi qu'une prévision d'augmentation supplémentaire d'1% de ce point sur la période. Les effectifs sont considérés stables.

. les investissements projetés : le PPI

Il s'agit d'un outil de pilotage financier et politique qui dresse la liste de l'ensemble des projets programmés pour la ville, et des financements qui leurs sont attribués chaque année. Par nature évolutif, il est actualisé et ajusté selon les évolutions de l'environnement économique, technique et juridique.

OBJET	MONTANT TOTAL TTC	payé antérieur	BP 2023	BP 2024	BP 2025	subventions	MONTANT	reçu antérieur	BP 2023	BP 2024	BP 2025
SUBVENTIONS	-	1 737	40 000	36 000	36 000			-	-	-	-
OPAH		1 737	40 000	36 000	36 000						
ETUDES	80 000	-	53 000	33 000	3 000			-	16 000	16 000	-
étude bâtiments PVD	40 000		40 000			s	DETR - 40%		16 000		
étude aménagement circulateur	40 000		10 000	30 000		s	DETR - 40%			16 000	
Frais d'insertion publicité MP			3 000	3 000	3 000						
TERRAINS	782 820	21 163	632 937	114 000	183 000			21 000	359 098	31 600	42 250
provision achat terrains + notaire			36 500	10 000	10 000						
Provision frais éomètre pour urbanisme			4 000	4 000	4 000						
ART ET ENVIR Tolosa	442 000	6 798	435 202			s	Drac - solde Drac - DETR LEADER	12 000 30 000 86 547 150 000	12 000 9 000	21 000 86 547 150 000	
FOISSIN divers etudes tvx bras tvx amont	45 200 26 400 269 220	14 365	30 835 26 400	100 000	169 000	s	CR Estim 30% Estim 30%	34 834		34 884 6 600 25 000	42 250
Progr. Amén. divers CITY STADE et aire jeux			100 000	-	-	s	DETR 50% cofi		41 667 25 000	-	
BATIMENTS	2 090 634	420 754	588 193	100 000	100 000			175 038	211 891	30 000	30 000
HALLE AUX GRAINS SOLDE	594 061	626	1 000								
MAISON ST LOUIS - SOLDE	383 400	-	41 971								
CABANE LUDIQUE tvx - AMO MOE	239 000 4 173 17 000	6 647	24 616			s	DSIL	72 058	21 617		
CDL tvx - Travaux en REGIE		3 648	4 560			r	DSIL prorog	147 976	44 393		
CANTINE solde	357 000	313 600	14 615			s	DETR	99 783	57 571	42 212	
CINEMA - Baudean SOLDE	106 000	83 244	24 420			s	CR DETR	11 800 14 080	- 11 263	11 800 2 817	
VESTIAIRES ACCESS - ENERG	390 000	12 989	377 011			s	CR DSIL DSIL CR	40 047 94 388 15 777 14 844	28 376 4 733 7 085	40 047 66 212 11 044 7 759	
PROGRAMMATION BATIMENTS			100 000	100 000	100 000		estim 30%			30 000	30 000
REMPARTS	1 104 909	10 078	386 908	280 819	200 000			24 051	209 562	210 614	150 000
CARMEL moe	370 486 33 514	- 10 078	370 486 16 422			s	DETR FduP CR	80 168 100 000 53 445	24 051 100 000 53 445	56 117 100 000 53 445	
TOUR BOURREAU moe	258 819 22 000			280 819	-	s	DETR F du Pat (sur 90% HT)	75 020		75 020 135 594	
CERISAIE moe	387 090 33 000				200 000	s	DETR F du Pat (sur 90% HT)	84 150			84 150 65 850
VOIRIE - RESEAUX	-	-	366 876	253 000	233 000			-	15 188	42 500	34 500
Programme voirie dont SIVOM et régie			300 000	220 000	200 000		estim 10%			30 000	22 000
Programme annuel panneau:			2 000	2 000	2 000						
Extensions réseaux lotissements ENEDIS			24 000	6 000	6 000						
Extensions réseaux lotissements EP			10 500								
Programmation SDE - mats, led etc			30 376	25 000	25 000		estim 50%		15 188	12 500	12 500
MATERIEL	-	-	85 000	85 000	85 000			-	-	-	-
DIVERS RAR			157 012				DIVERS RAR		46 452		
TOTAL			2 309 926	901 819	840 000				858 191	330 714	256 750

Afin d'établir ce document, nous avons listé d'une part les actions qui peuvent être lancées immédiatement et d'autre part celles qui demandent réflexion, mais préparent l'avenir. Comme pour la piscine, il convient de travailler en responsabilité et prévoir les études, internes ou externes qui nourriront nos réflexions, comme il a été indiqué plus haut.

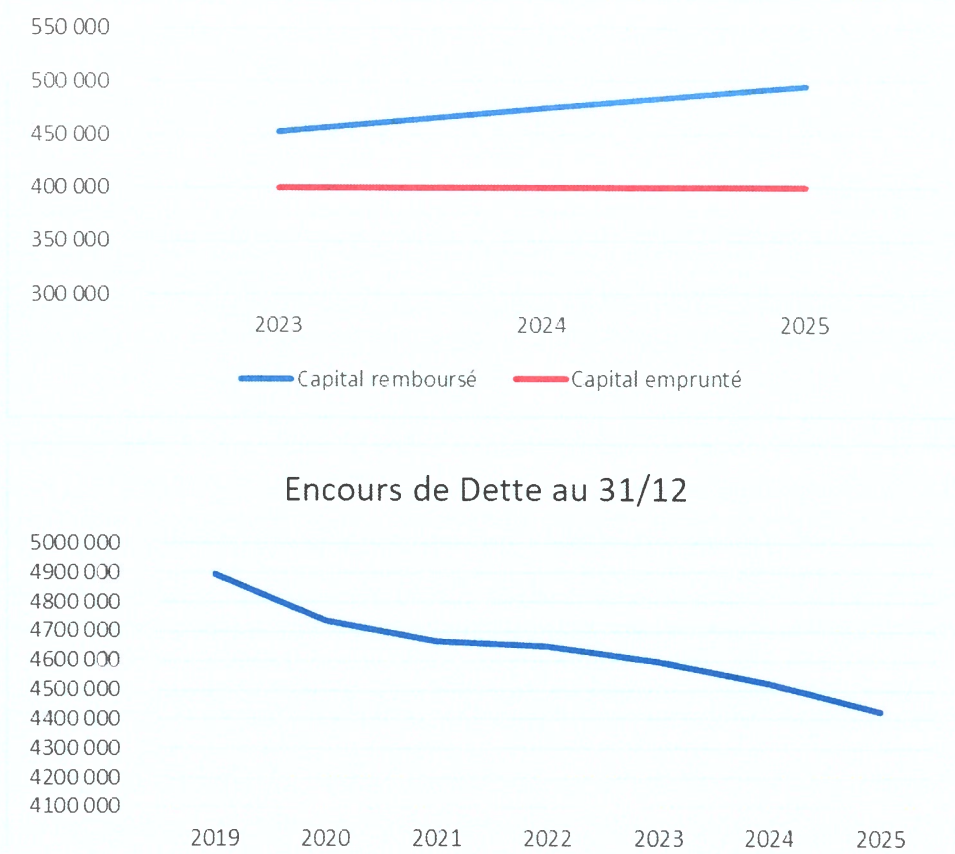
Nous restons fortement convaincus qu'il s'agit dès aujourd'hui de conforter l'attractivité de notre commune, dans la mesure des moyens dont nous disposons, mais avec une recherche volontariste de financements, afin de préparer Lecture aux évolutions de notre territoire, en particulier avec l'arrivée de la ligne LGV. C'est ainsi qu'il conviendra de s'impliquer fortement sur cette période dans les dossiers du PLUI et du PSMV.

Ce PPI sera décliné dans le Budget Primitif 2023.

. le financement du PPI – la dette

Ce PPI sera financé de façon significative par les résultats accumulés à fin 2022, par un recours à l'emprunt modéré, dans la mesure où il est prévu de continuer de diminuer le stock de dette de la commune, et, dans la mesure du possible, par la valorisation de notre patrimoine (vente des derniers lots du lotissement et d'éventuels terrains/bâties inutilisés).

Suivant ces hypothèses, le stock de dette aura diminué de 10% entre 2019 et 2025.



. les résultats

Ces hypothèses permettent de maintenir un fonds de roulement entre 100 000 et 200 000 € en fin de période.

Après en avoir débattu, le conseil municipal prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,
Loïc DÉANGLES



Le Maire,
Xavier BALLENGHIEN



Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 7^e FEV. 2023 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 7^e FEV. 2023